



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 08 AVRIL 2021

**Mairie de**  
**LE CHEIX SUR MORGE**

Document affiché le 12 avril 2021 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 02 avril 2021.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Bruno CORBIN, Etienne BELIN, Lionel DESSENDIER, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Nadine GOMARD, Jean-François BONY, Gaylord FRACHEBOIS, Agnès PINON, Claude-Emmanuel SANCHEZ

**Absent ayant remis pouvoir** : Mmes Françoise GUILLON et Martine HEURTIER

**Excusée** : Mme Paula VERGNOL

**Secrétaire** : M Gaylord FRACHEBOIS

Le compte-rendu de la séance du 12 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**N°04/2021 : vote des taux d'imposition 2021 (annule et remplace la délibération votée le 12 mars 2021)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021 :

	<b>2021</b>
Taxe foncière (bâti)	39.99
Taxe foncière (non bâti)	101.57

Les taux, part communale, n'augmentent pas par rapport à l'année précédente.

**QUESTIONS DIVERSES :**

1/ La collectivité a souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 266 000.00 euros à un taux de 0.58%. Celui-ci est destiné à rembourser par anticipation l'emprunt de 400 000.00 euros souscrit en 2011 à un taux de 4.42% auprès du Crédit Mutuel pour l'achat et les travaux de la nouvelle mairie. Cette opération devrait faire économiser à la commune plus de 100 000.00 euros.

2/ Une nouvelle convention concernant les frais de fonctionnement du RPI a été signée par les 2 mairies. Les changements portent :

- Sur les clés de répartition du calcul des frais qui sont maintenant au nombre de 3 : au nombre d'élèves, au nombre de repas et au nombre de gardes.

- Sur le paiement : au lieu que chaque mairie paye à l'autre le montant total de ce qu'elle doit, seule la différence sera payée par la mairie qui est redevable.  
Cette année, c'est la commune du CHEIX SUR MORGE qui est redevable de 3 990.12 € envers la commune de CHAMBARON SUR MORGE.

3/ La société HEUR'TECH est intervenue à l'église pour la remise en état de l'installation campanaire. Une subvention avait été accordée par la Région pour ces travaux.

4/ En raison des nouvelles restrictions dues à la crise sanitaire, les « Chantiers jeunes » qui devaient avoir lieu pendant les vacances d'avril sont annulés. Ils pourraient être reportés au mois de juillet où il était prévu de rénover la fresque du préau de l'ancienne école. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de RLV pour l'intervention d'un graffeur professionnel.

5/ Dans le cadre des « Chantiers jeunes » toujours, mais surtout de la préservation du petit patrimoine, des artisans ont été contactés pour rebâtir le lavoir que les jeunes avaient commencé de défricher. Des demandes de subventions vont être déposées auprès d'RLV et de la Fondation du Patrimoine.

6/ Le livret d'informations, établi chaque année en plus du bulletin municipal, devrait être prêt à être distribué début mai. Ce livret est financé en grande partie par les commerçants et artisans de la commune qui versent 40 euros en contrepartie d'un encart publicitaire.

7/ Le C.C.A.S. souhaite organiser à partir de début mai (en fonction de l'évolution de la situation sanitaire) :

- Des après-midi balade les mardi et jeudi après-midi : point de rendez-vous à la mairie
- Des après-midi pétanque le vendredi après-midi place de l'église (il est prévu d'y installer 1 ou 2 bancs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire, Bertrand BIGAY.